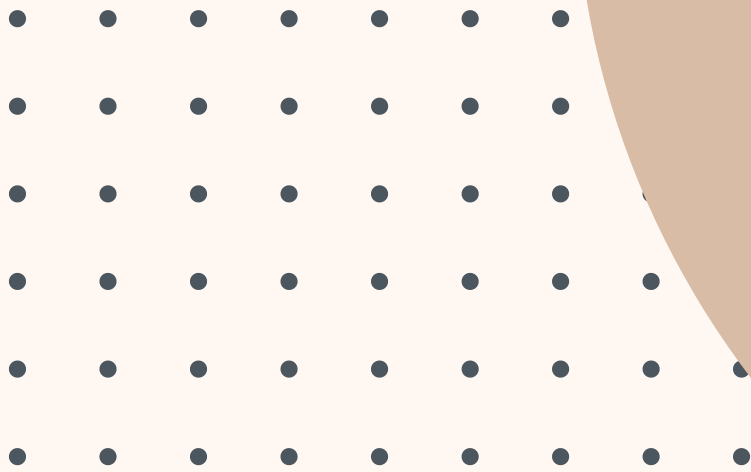


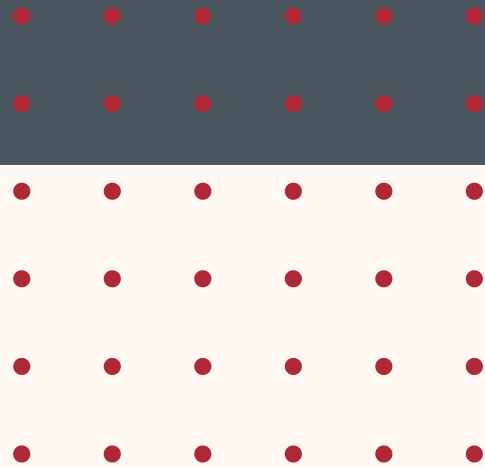


Université  
de Limoges



# LIVRET D'ACCUEIL DU STAGIAIRE EN FORMATION CONTINUE

2026-2027



Direction de la Formation Continue et  
de l'Apprentissage (DFCA)

# SOMMAIRE

01

**Le mot de la Direction**

02

**La formation continue, qui est concerné ?**

03

**Présentation de la DFCA**

04

**Etapes clés pour reprendre des études**

05

**Services de scolarité de l'Université de Limoges**

06

**Rôle de la DFCA lors de votre inscription en reprise d'études**

07

**Suivi de votre présence en formation**

08

**Stage pratique en entreprise**

09

**Rôle de la DFCA lors d'une action de formation qualifiante**

10

**Rôle de la DFCA lors d'une formation en alternance**

11

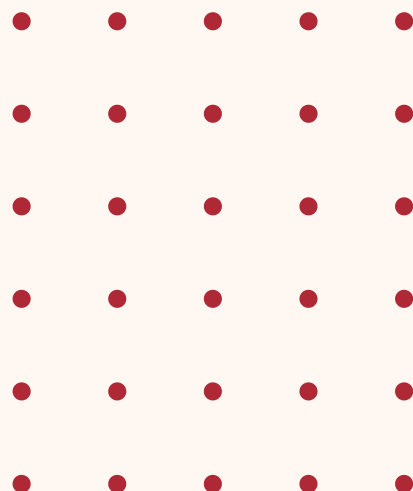
**Validation de vos acquis**

Université pluridisciplinaire, à taille humaine, ouverte à toutes et tous, l'Université de Limoges accueille 17 000 étudiants au sein de ses facultés, écoles et instituts. Elle propose une formation large et diversifiée dans toutes les disciplines de la science et du savoir, que ce soit dans les domaines de l'ingénierie, de la technologie, des sciences appliquées, du droit, des sciences économiques, du management, des lettres et sciences humaines ou encore des sciences médicales et de la santé.

Par ses différents dispositifs de formation professionnelle, notre Université a vocation à former les jeunes étudiants mais aussi tout adulte, quel que soit son statut, tout au long de sa carrière. Les formations proposées peuvent permettre de s'adapter à un poste ou à l'évolution d'un métier, elles peuvent également être suivies pour préparer un projet d'évolution professionnelle (mobilité, promotion, reconversion).

Réputées pour leur excellence académique et leur forte implication dans la recherche, les équipes pédagogiques sont composées de professionnels qui font le lien entre la théorie, la recherche et la pratique éducative sur le terrain afin de former des apprenants compétents, créatifs et responsables qui seront capables d'apporter des solutions innovantes aux défis de notre société.

Nous vous souhaitons la bienvenue pour suivre un parcours de formation à forte compétence opérationnelle.



# LA FORMATION CONTINUE, QUI EST CONCERNÉ ?

**Au jour de votre inscription, si vous êtes dans l'une des situations\* décrites ci-dessous, vous devez vous inscrire en tant que stagiaire de la formation continue auprès de la Direction de la Formation Continue et de l'Apprentissage (DFCA) et ce guide vous aidera tout au long de votre année universitaire :**

- Vous êtes salarié ou libéral,
- **OU** Vous êtes demandeur d'emploi inscrit à France Travail bénéficiant ou non d'une allocation versée par France Travail (ARE, ASS, etc...) ou du RSA. Les demandeurs d'emploi sont stagiaires de la formation professionnelle continue quelle que soit la durée d'interruption d'études.
- **OU** Vous allez préparer une validation des acquis par le biais d'une VAPP ou d'une VAE,
- **OU** Vous avez bénéficié d'une validation des acquis par le biais d'une VAPP ou d'une VAE,
- **OU** Vous étiez en formation continue l'année précédant votre inscription ou une année antérieure,
- **OU** Vous avez interrompu vos études plus d'une année universitaire (année d'inscription comme référence), vous avez travaillé durant cette période **et** votre compte personnel de formation fait état de droits à formation supérieur ou égal à 1000 € (justificatif à télécharger sur l'application CPF ou sur [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr) à fournir avec le dossier d'inscription).

*\* Critères votés au Conseil d'Administration du 08/07/2020.*

**Attention :** une inscription en formation initiale alors que vous dépendez de la formation continue peut vous conduire à une radiation de France Travail, à la suppression du RSA ou de vos allocations perçues au titre du chômage.

**N'hésitez pas à contacter la DFCA pour vérifier votre statut.**



# PRÉSENTATION DE LA DFCA

## Nos missions

La Direction de la Formation Continue et de l'Apprentissage (DFCA) est le service dédié à la coordination de l'activité de formation continue et d'apprentissage de l'Université de Limoges en s'appuyant sur l'offre de formation de l'établissement.

La DFCA est l'interface entre :

- Les adultes en reprise d'études (salariés, demandeurs d'emploi, professions libérales, retraités...),
- Les interlocuteurs internes de l'Université (responsables pédagogiques, services de scolarité...),
- Les entreprises publiques et privées,
- Les organismes paritaires et institutions relevant de la formation professionnelle.



## Notre équipe

Notre équipe est à votre disposition pour vous conseiller et vous accompagner dans la mise en œuvre de votre projet, qu'il s'agisse :

- D'une reconversion professionnelle,
- De l'anticipation d'une évolution professionnelle,
- De l'acquisition de nouvelles compétences,
- De la reconnaissance ou de l'enrichissement de vos connaissances et compétences.



## Nos coordonnées

Pour tout renseignement ou pour prendre un rendez-vous :

**05 55 14 90 70 / [dfc@unilim.fr](mailto:dfc@unilim.fr)**

Une boîte aux lettres, située à l'entrée du Campus des Jacobins - 88 rue du Pont Saint-Martial - 87015 Limoges cedex, est à votre disposition pour le dépôt de vos documents, notamment les originaux de vos feuilles de suivi de présence en formation.

Ce service a, au même titre que tous les autres organismes de formation, une activité réglementée nécessitant un agrément de la Préfecture de la Haute-Vienne qui porte le numéro : 7 487 P 0002 87

# ÉTAPES CLÉS POUR REPRENDRE DES ÉTUDES

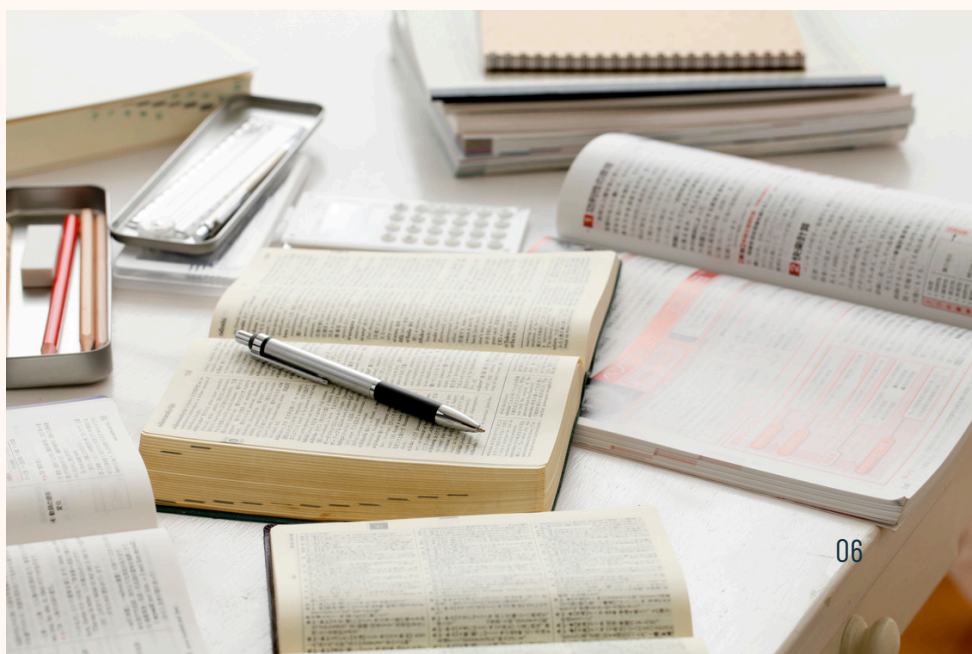
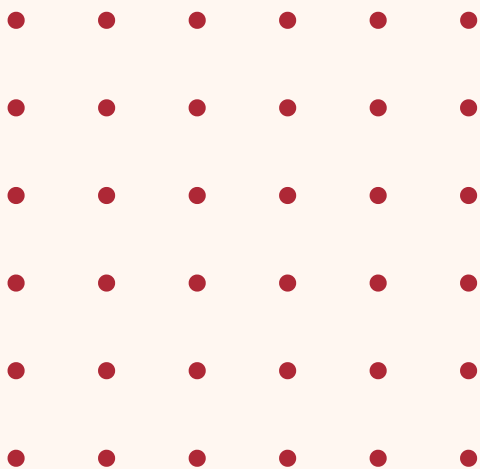
**Pour identifier la formation à laquelle vous souhaitez postuler, vous pouvez :**

- Consulter le site internet de l'Université de Limoges : [www.unilim.fr](http://www.unilim.fr) - onglet Formations pour obtenir des informations sur les formations proposées ou venir chercher un guide imprimé des formations dans nos locaux à l'accueil.
- Prendre rendez-vous avec la Direction de la Formation Continue et de l'Apprentissage (DFCA) située 88 rue du Pont Saint-Martial à Limoges, en appelant le 05 55 14 90 70, si vous avez besoin d'aide dans votre orientation.

**Pour candidater**, adressez-vous à la composante qui dispense le diplôme (voir liste page suivante).

Vous devez ensuite vérifier le **montant annuel des droits d'inscription et des frais de formation** en ligne : [www.unilim.fr/dfca](http://www.unilim.fr/dfca) - onglet Tarifs.

Pour intégrer une formation en bénéficiant d'une dispense de diplôme et/ou d'enseignement, pensez à la **Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP)**, voir p. 18, démarche dans laquelle la DFCA vous aide et vous conseille.



# SERVICES DE SCOLARITÉS DE L'UNIVERSITÉ DE LIMOGES

## **FDSE - FACULTÉ DE DROIT ET DES SCIENCES ÉCONOMIQUES**

Campus Centre Ville 5 rue Félix Eboué 87031 LIMOGES CEDEX

Tél. 05 55 14 90 00 - [fdse.scolarite@unilim.fr](mailto:fdse.scolarite@unilim.fr) - [www.fdse.unilim.fr](http://www.fdse.unilim.fr)

Campus de Brive 16 rue Jules Vallès 19100 BRIVE

Tél. 05 55 86 48 13 - [fdse.brive@unilim.fr](mailto:fdse.brive@unilim.fr)

## **IPAG - INSTITUT DE PRÉPARATION À L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Campus Turgot Secrétariat - Porte 201 - 2e étage 32 rue Turgot 87031 LIMOGES CEDEX 01

Tél. 05 55 34 97 44 - [ipag@unilim.fr](mailto:ipag@unilim.fr) - [www.ipag.unilim.fr](http://www.ipag.unilim.fr)

## **IAE - ÉCOLE UNIVERSITAIRE DE MANAGEMENT**

Campus Centre-Ville 3 rue François Mitterrand 87031 LIMOGES CEDEX 1

Tél. 05 55 14 90 27 - [iae@unilim.fr](mailto:iae@unilim.fr) - [www.iae.unilim.fr](http://www.iae.unilim.fr)

## **FLSH - FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES HUMAINES**

Campus Vanteaux 39 E rue Camille Guérin 87036 LIMOGES CEDEX

Tél. 05 55 43 56 00 - [scolarite-flsh@unilim.fr](mailto:scolarite-flsh@unilim.fr) - [www.flsh.unilim.fr](http://www.flsh.unilim.fr)

## **INSPÉ - INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION**

Campus Condorcet 209 bd de Vanteaux 87036 LIMOGES

Tél. 05 55 01 76 86 - [inspe-direction@unilim.fr](mailto:inspe-direction@unilim.fr) - [www.inspe.unilim.fr](http://www.inspe.unilim.fr)

## **IUT - INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE DU LIMOUSIN**

Campus Maurois 12 Allée André Maurois 87065 LIMOGES CEDEX

Tél. 05 55 43 43 00 - [iut-scolarite@unilim.fr](mailto:iut-scolarite@unilim.fr) - [www.iut.unilim.fr](http://www.iut.unilim.fr)

## **FST - FACULTÉ DES SCIENCES ET TECHNIQUES**

Campus la Borie 123 avenue Albert Thomas 87060 LIMOGES CEDEX

Tél. 05 55 45 72 00 - [scolarite.sciences@unilim.fr](mailto:scolarite.sciences@unilim.fr) - [www.sciences.unilim.fr](http://www.sciences.unilim.fr)

## **FACULTÉ DE MÉDECINE**

Campus Marcland 2 rue du Docteur Marcland 87025 LIMOGES CEDEX

Tél. 05 55 43 58 00 - [scolaritesante@unilim.fr](mailto:scolaritesante@unilim.fr) - [www.medecine.unilim.fr](http://www.medecine.unilim.fr)

## **FACULTÉ DE PHARMACIE**

Campus Marcland 2 rue du Docteur Marcland 87025 LIMOGES CEDEX

Tél. 05 55 43 58 13 - [scolaritesante@unilim.fr](mailto:scolaritesante@unilim.fr) - [www.pharmacie.unilim.fr](http://www.pharmacie.unilim.fr)

## **ILFOMER**

Campus Vanteaux 39J rue Camille Guérin 87036 LIMOGES CEDEX

Tél. 05 55 43 56 60 - [ilfomer@unilim.fr](mailto:ilfomer@unilim.fr) - [www.ilfomer.unilim.fr/](http://www.ilfomer.unilim.fr/)

## **ENSIL - ENSCI**

Campus Ester Technopole 16 rue Atlantis 87068 LIMOGES CEDEX 2

Tél. 05 55 42 36 70 - [scolarite.ingenieur@unilim.fr](mailto:scolarite.ingenieur@unilim.fr) - [www.ensil-ensci.unilim.fr](http://www.ensil-ensci.unilim.fr)

## **COLLEGE DES ECOLES DOCTORALES**

33 rue François Mitterrand - BP 23204 - 87032 Limoges Cedex

Tél. 05 87 50 68 92 ou 05 87 50 68 90 - [cds@unilim.fr](mailto:cds@unilim.fr) - [www.unilim.fr/collegedoctoral](http://www.unilim.fr/collegedoctoral)

# RÔLE DE LA DFCA LORS DE VOTRE INSCRIPTION EN REPRISE D'ÉTUDES

## Le dossier d'inscription

**Attention :** La procédure de candidature via le site internet des composantes ne vaut pas inscription administrative auprès de la DFCA.

Deux modalités d'inscription co-existent pour la rentrée 2026-2027 :

- vous pourrez procéder à votre inscription en ligne (dématérialisée) sur Pégase via <https://inscription.unilim.fr/>

- pour les formations non dématérialisées (liste à vérifier sur notre site [www.unilim.fr/dfca](http://www.unilim.fr/dfca)) vous devrez compléter un dossier d'inscription. Le dossier d'inscription est téléchargeable depuis notre site [www.unilim.fr/dfca](http://www.unilim.fr/dfca) - onglet inscription/réinscription.

Il peut également vous être envoyé par courrier, sur simple demande suite à un mail à [dfc@unilim.fr](mailto:dfc@unilim.fr) ou il peut être récupéré à l'accueil de la DFCA.

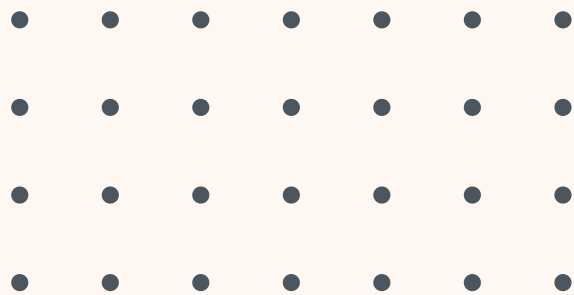
**Tout dossier incomplet ne sera pas traité.**

Nous sommes à votre entière disposition si vous rencontrez des difficultés lors de votre inscription en ligne ou pour vous aider à compléter les rubriques du dossier d'inscription.

Une hotline est également joignable, durant la période d'inscription et de réinscription afin de répondre à toutes vos questions sur les procédures d'inscription administrative à l'Université de Limoges, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, par appel téléphonique au **05 87 50 68 68**

**Une fois votre inscription administrative validée :**

- **Il vous sera délivré un certificat de scolarité** comprenant votre code apprenant et votre INE indispensables à l'activation de votre Espace Numérique de Travail (ENT, voir la procédure détaillée), ainsi que l'attestation de paiement des droits d'inscription.
- **Concernant la carte étudiante, vous pouvez en faire la demande via :** <https://cartes.unilim.fr>



### Pour les personnes dont la formation est financée :

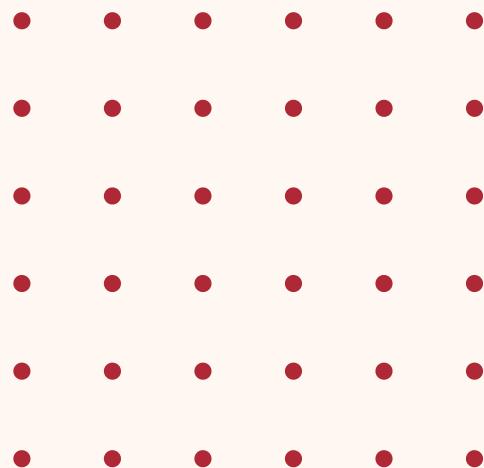
- Si vous avez réglé les droits d'inscription universitaire, la DFCA vous délivrera une attestation de paiement pour un remboursement de la part de votre employeur.
- Si votre employeur souhaite payer directement vos droits d'inscription, la DFCA lui adresse une facture des droits d'inscription.

### Une fois votre inscription administrative finalisée, et conformément au Code du Travail, la DFCA vous transmet pour signature et retour :

- **Soit un contrat de formation professionnelle**, si vous prenez en charge vous-même les frais de formation,
- **Soit une convention de formation professionnelle**, si le coût de votre formation est financé par un tiers.

Avant de signer ce contrat ou cette convention, il faut avoir lu le règlement intérieur, disponible en ligne sur [www.unilim.fr/dfca](http://www.unilim.fr/dfca)

Il est vivement recommandé de conserver en permanence un exemplaire signé de votre contrat/votre convention, notamment pour des raisons d'assurance lors de vos déplacements entre domicile et lieu de formation puis lorsque vous circulez dans les locaux de l'Université.



# SUIVI DE VOTRE PRÉSENCE EN FORMATION

## Assiduité à la formation



Pour un salarié, suivre une formation est assimilé à l'exécution normale du contrat de travail, ce qui implique de rendre un **suiti mensuel de son assiduité**.



Les demandeurs d'emploi, même non indemnisés, ont aussi cette obligation ainsi que toute personne ayant mobilisé son CPF.



**L'émarginement** est la pièce indispensable à l'organisme de formation pour justifier chaque mois de la présence effective d'un stagiaire en formation et permettre de lui rembourser les frais occasionnés pour la suivre.

# L'émergagement

Deux types d'émergagement existent :

**1) L'émergement individuel :** les feuilles d'émergement sont téléchargeables sur notre site [www.unilim.fr/dfca](http://www.unilim.fr/dfca) ou peuvent être récupérées en version papier à l'accueil de la DFCA.

**Vous devez faire signer l'enseignant pour chaque cours suivi** en précisant, pour chacun, les horaires.

De même, lors d'un stage pratique, votre **tuteur appose sa signature et le cachet** de la structure dans la case prévue à cet effet.

## IMPORTANT :

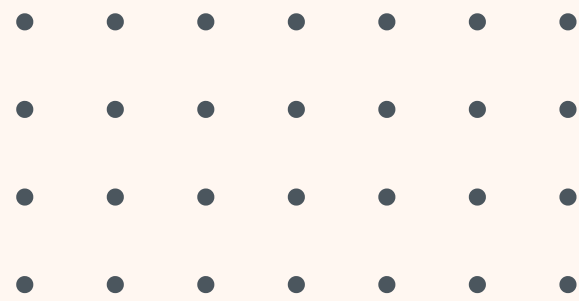
- **Chaque fin de mois**, après avoir reporté le nombre total d'heures suivies, vous devez nous retourner l'émergement original signé qui doit nous parvenir **au plus tard le 5 du mois suivant** et **doubler cet envoi d'un scan envoyé à [dfc@unilim.fr](mailto:dfc@unilim.fr)**.
- **Pour les demandeurs d'emploi, les personnes ayant mobilisé leur CPF et celles étant en Projet de Transition Professionnelle**, il est impératif de **nous transmettre par mail, dès votre entrée en formation, le suivi de présence émergé des heures réalisées le premier jour**. En effet, nous devons informer dans les 3 jours votre organisme de l'entrée ou de la sortie effective en formation. **Un défaut de remise de ce document peut remettre en cause la prise en charge de votre formation et/ou le versement de vos allocations et/ou votre situation au regard de France Travail.**

**2) L'émergement collectif :** dans ce cas, **c'est la composante, via son service de scolarité**, qui doit faire émerger la liste de présence aux stagiaires à chaque cours et doit nous la transmettre chaque fin de mois.

**A noter :** Si un stagiaire bénéficie d'une prise en charge par un OPCO, Transitions pro, l'ANFH etc., il doit **nous remettre un émergement individuel mensuel propre au financeur**, en plus de l'émergement collectif mensuel, afin de pouvoir justifier sa présence mensuelle auprès de son financeur et ne pas compromettre son financement.

**En fonction de la formation, nous vous indiquerons le type d'émergement dont vous aurez besoin.**

**En fin de formation, nous établissons un certificat de réalisation qui mentionne le nombre total d'heures (enseignement + stage) réellement suivies au cours de votre année universitaire et qui permet la facturation des frais de formation**



## En fonction de votre situation

### CAS N°1 : VOUS ÊTES DEMANDEUR D'EMPLOI

**France Travail demande un suivi de tous les demandeurs d'emploi, indemnisés ou non.**

Si vous devenez demandeur d'emploi en cours d'année, il est impératif de nous avertir pour mettre en place le suivi.

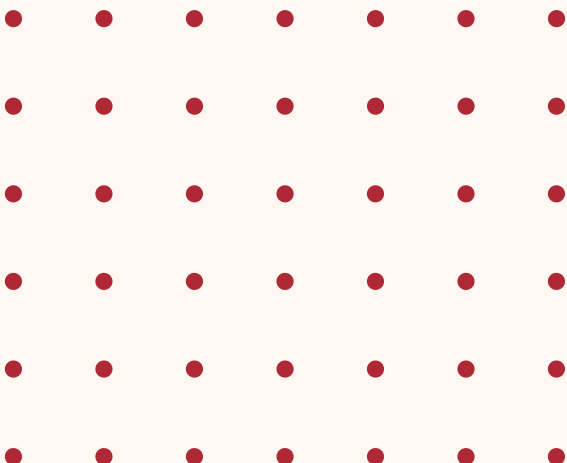
**Attention :** un retard dans le retour de vos émargements à une incidence sur le versement de vos indemnités chômage et peut entraîner une radiation par France Travail.

### CAS N°2 : VOUS BÉNÉFICIEZ D'UNE PRISE EN CHARGE DE VOTRE FORMATION

(CPF, Employeur, OPCO, Transition Pro, France Travail, Région...).

**Vous devez retourner chaque mois votre feuille d'émargement,** obligatoire en plus de celle propre au financeur.

**Attention :** le non-retour ou un retard dans le retour de vos émargements peut avoir une incidence sur vos remboursements mensuels de frais kilométriques, le versement de votre salaire et sur le financement du coût annuel de votre formation.



**Tout stage, quelle que soit sa durée, doit obligatoirement faire l'objet d'une convention de stage tripartite, conclue entre le stagiaire, l'entreprise d'accueil et l'université.**

L'Université de Limoges vous propose un outil de création de vos conventions de stage en ligne : **ESUPstage\***. Pour cela, il vous suffit de vous connecter à votre **ENT**, rubrique « Scolarité » et de remplir les éléments demandés.

*\*Pour les stagiaires inscrits en Médecine-Pharmacie sur un DU/DIU, une convention de stage vierge vous sera envoyée dès que nous aurons finalisé votre inscription administrative.*

**Pour la validation pédagogique du sujet de stage**, merci de prendre contact avec le service de scolarité en précisant votre statut de stagiaire de la formation continue.

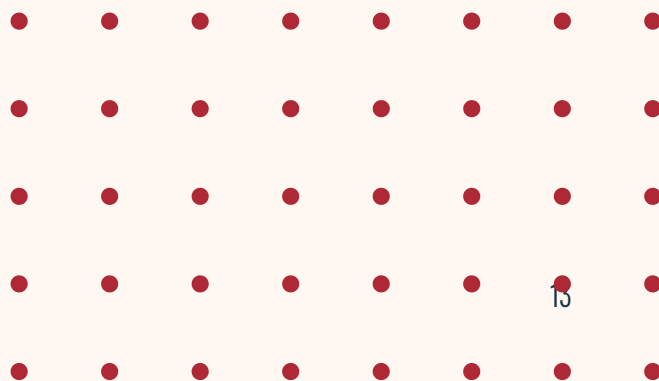
**Voici le circuit de signature d'une convention de stage :**



**Si vous envisagez d'effectuer un stage non mentionné sur le contrat ou la convention de formation professionnelle**, merci de prévenir à la fois la DFCA et le service de scolarité dont vous dépendez, puis de procéder comme indiqué ci-dessus.

**Pour toute modification de la convention de stage initiale** (dates...), merci de prévenir à la fois la DFCA et le service de scolarité dont vous dépendez pour établir un avenant.

**A NOTER : il n'y a pas de gratification de stage pour les stagiaires en formation continue**, sauf cas très particulier, nous consulter.



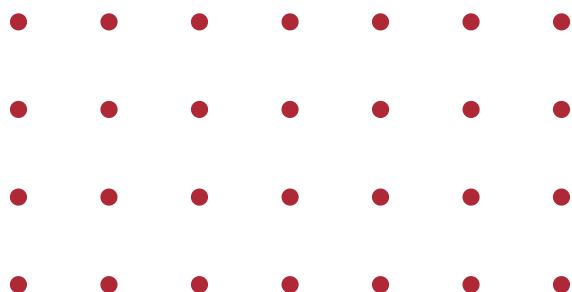
# RÔLE DE LA DFCA LORS D'UNE ACTION DE FORMATION QUALIFIANTE

**Une action de formation qualifiante ne débouche pas sur un diplôme ou un titre**, elle a une visée professionnelle plus immédiate sous forme de stages courts ou de modules à la carte.

**Pour connaître les actions de formation proposées par l'Université :** consultez notre site [www.unilim.fr/dfca](http://www.unilim.fr/dfca) - onglet Suivre une formation qualifiante, pour obtenir le programme détaillé et en connaître le coût.

**La DFCA vous accompagne dans le montage de votre projet en :**

- Vérifiant que l'action de formation est bien en adéquation avec les connaissances et les compétences que vous souhaitez acquérir,
- Etablissant votre devis personnalisé à transmettre au financeur éventuel (France Travail, employeur, OPCO...),
- Vous aidant à compléter le formulaire d'inscription téléchargé en ligne, ou envoyé par mail sur simple demande.



**Une fois votre inscription administrative finalisée, et conformément au Code du Travail, la DFCA vous transmet pour signature et retour :**

- **Soit un contrat de formation professionnelle** si vous prenez en charge vous-même les frais de formation,
- **Soit une convention de formation professionnelle** si le coût de votre formation est financé par un tiers.

**Avant de signer ce contrat ou cette convention, il faut avoir lu le règlement intérieur, disponible en ligne sur [www.unilim.fr/dfca](http://www.unilim.fr/dfca)**

Il est vivement recommandé de conserver avec vous un exemplaire signé de votre contrat/votre convention, notamment pour des raisons d'assurance lors de vos déplacements entre domicile et lieu de formation puis lorsque vous circulez dans les locaux de l'Université.

**La DFCA vous délivrera une attestation de présence** (et éventuellement une attestation de compétences) précisant le nombre d'heures effectivement suivies, d'après les feuilles d'émargement que vous aurez signées lors de l'action de formation.



# RÔLE DE LA DFCA LORS D'UNE FORMATION EN ALTERNANCE

## L'alternance à l'Université, c'est possible à tous les niveaux d'étude et à tous les âges !

La formation en alternance est fondée sur l'articulation de temps de formation en établissement de formation (formation théorique) et en entreprise qui vous accueille (formation pratique).

**Pour consulter la liste des formations ouvertes à l'alternance :** [www.unilim.fr/dfca](http://www.unilim.fr/dfca) - onglet Se former en alternance.

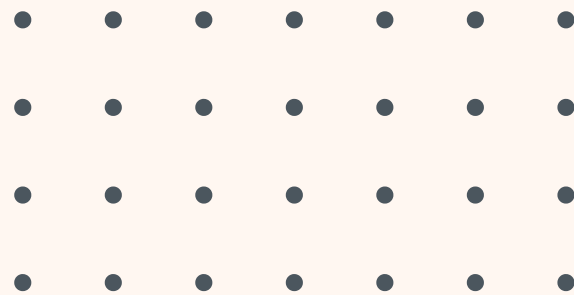
## L'alternance permet :

- D'obtenir un diplôme ou une qualification professionnelle ;
- D'avoir une expérience professionnelle dans le métier choisi et d'être rapidement opérationnel ;
- De percevoir un salaire tout en poursuivant ses études.

**L'alternance constitue un excellent tremplin pour l'emploi.**

## IMPORTANT - EN TANT QU'ALTERNANT VOUS :

- **Êtes salarié** et bénéficiez alors des droits et obligations liés à ce statut (contrat de travail),
- **Êtes inscrit à l'Université** et devez respecter les obligations figurant dans votre contrat de formation,
- **Travaillez pour le compte de votre employeur,**
- **Suivez la formation** prévue dans le contrat,
- **Êtes assidu** en formation comme en entreprise,
- **Vous présentez aux examens,**
- **Vous conformez aux règlements intérieurs** de l'entreprise et de l'Université,
- **Respectez le planning d'alternance. Les périodes de formation à l'Université sont obligatoires.** Toute absence (hors maladie) ne peut s'effectuer qu'après accord du responsable de la formation et sur demande écrite et motivée de l'entreprise. Un retard dans le retour de vos feuilles d'émargement peut entraîner une retenue sur salaire et/ou une remise en cause de la poursuite de votre formation à l'Université.



**Il existe deux types de contrats en alternance :**

**Le contrat d'apprentissage** a pour but d'obtenir un diplôme d'État (CAP, BAC, BTS, Licence, Master...) ou un titre à finalité professionnelle inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) en étant sous le **régime de la formation initiale**.

**Ouvert aux jeunes de 16 à 29 ans révolus et sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap**, il est accessible dans les secteurs privé et public.

Pour tout renseignement, contactez : 05 55 14 90 70 ou par mail [cfasup@unilim.fr](mailto:cfasup@unilim.fr)

**Le contrat de professionnalisation** a pour but d'acquérir une qualification professionnelle reconnue : un diplôme ou un titre professionnel enregistré dans le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) ; un certificat de qualification professionnelle (CQP) ; une qualification reconnue dans les classifications d'une convention collective nationale) en étant sous le **régime de la formation continue**.

**Il est ouvert :**

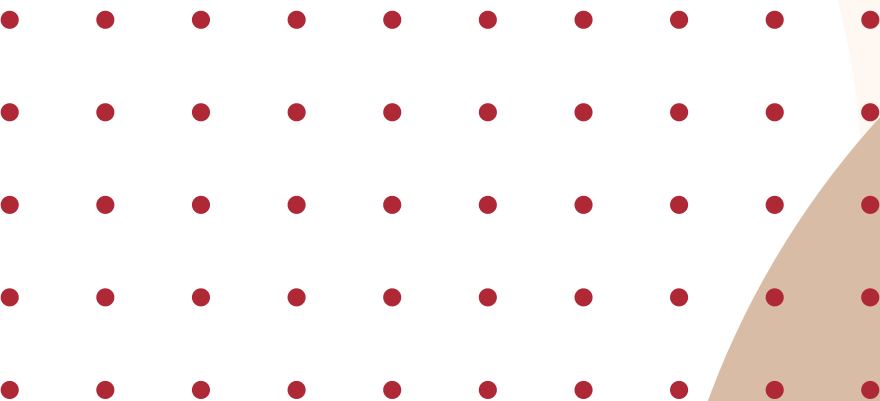
- aux jeunes de 16 à 25 ans ;
- aux demandeurs d'emploi et âgés de 26 ans et plus ;
- aux bénéficiaires du RSA, de l'ASS, l'AAH ou ayant bénéficié d'un contrat unique CUI.

**Attention : seuls les établissements du secteur privé et les Etablissements Publics Industriels et Commerciaux peuvent accueillir des contrats de professionnalisation** : employeurs privés, associations, établissements tels que SNCF, ONF, ADEME...

**Pour tout renseignement (hors formations dispensées par l'IUT) contactez :**

05 55 14 90 70 - [dfc@unilim.fr](mailto:dfc@unilim.fr)

Tous les éléments relatifs à ces contrats en alternance à l'Université de Limoges sont téléchargeables sur notre site [www.unilim.fr/dfca](http://www.unilim.fr/dfca) - onglet Se former en alternance .



**La Validation des Acquis dans l'enseignement supérieur permet de valider des compétences acquises en dehors du système universitaire mais aussi de tout système de formation.**

**Deux dispositifs existent :**

**1) La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) :**

Elle permet d'obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur en faisant valider ses acquis.

Peuvent donner lieu à validation, les acquis de l'expérience correspondant à l'exercice, continu ou non, d'activités salariées, non salariées ou bénévoles. Ces acquis justifient en tout ou partie des connaissances et des aptitudes exigées pour l'obtention du diplôme postulé.

**Une réforme de la VAE** a été instaurée par la loi n° 2022-1598 du 21 décembre 2022 portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi et le décret d'application n° 2023-1275 du 27 décembre 2023.

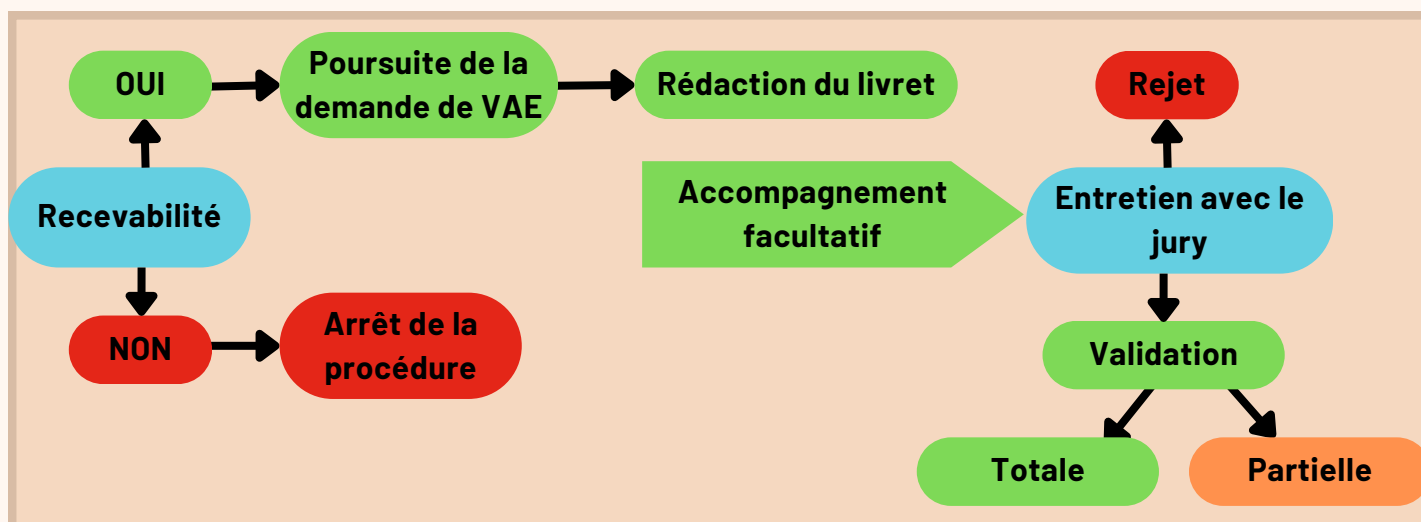
Pour en savoir plus : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2401>

**Pour consulter la procédure :** <https://www.unilim.fr/dfca/vae/>

**N'hésitez pas à contacter la DFCA pour tout renseignement complémentaire.**



## La VAE - Procédure classique :



**Pour débiter une démarche VAE, consultez notre site internet puis contactez-nous : [dfc@unilim.fr](mailto:dfc@unilim.fr).** Nous vous expliquerons la procédure à suivre, les tarifs et nous vous accompagnerons dans votre démarche. Un entretien avec la coordinatrice VAE pourra être réalisé.

**La DFCA vérifie la complétude du dossier** et vous contactera pour les pièces complémentaires manquantes.

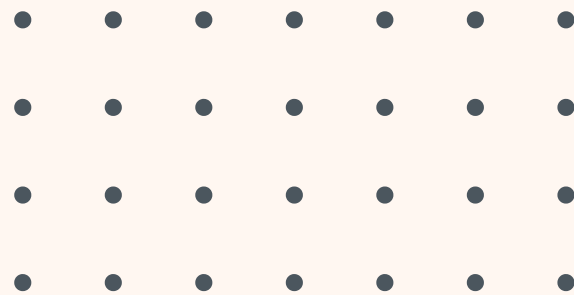
Votre dossier est ensuite **transmis pour étude à la composante** qui va émettre une **décision sur la faisabilité pédagogique**, qui vous sera notifiée par la DFCA.

**Un accompagnement facultatif individuel et/ou collectif** vous est alors proposé pour rédiger votre livret de compétences et vous préparer à l'entretien avec le jury.

Cet accompagnement donnera lieu à une contractualisation avec :

- un contrat de formation professionnelle si vous prenez en charge vous-même le coût
- ou une convention avec le tiers qui vous finance.

**En fin d'accompagnement financé, nous vous délivrerons une attestation de présence.**

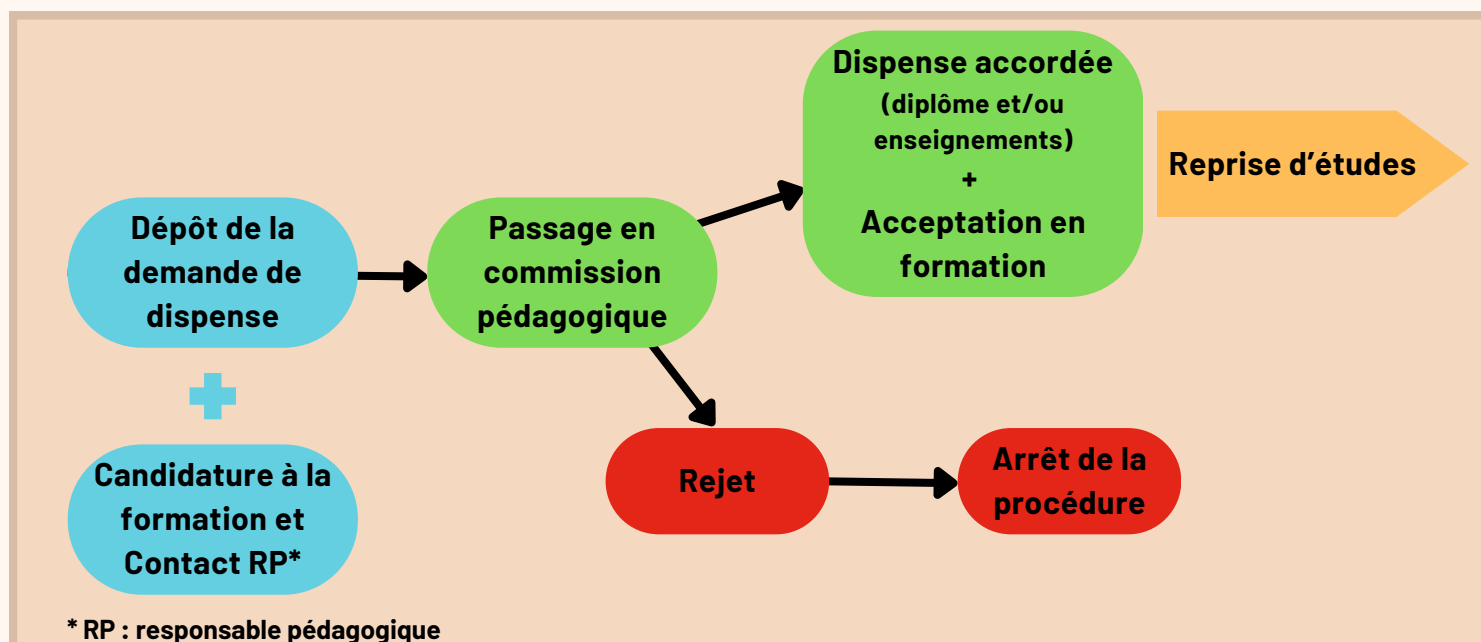


## 2) La Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) :

Elle a pour but de reprendre des études à l'Université sans avoir le diplôme requis, voire en obtenant une dispense d'enseignements pour alléger sa formation.

Dans le cas d'une VAPP, **le dépôt de la demande de dispense et la candidature en formation sont simultanés.**

### La procédure de VAPP :



**La procédure VAPP a lieu une seule fois par an (voir en ligne calendrier voté par année ).**

**A partir du mois d'octobre**, vous pouvez déposer votre dossier VAPP auprès de la DFCA et prendre contact avec la coordinatrice VAE/VAPP.

**Attention, en parallèle du dépôt du dossier VAPP, vous devez impérativement candidater via la plateforme dédiée sur la page Internet du diplôme souhaité de l'Université de Limoges.**

En cas de dispense accordée de votre demande de VAPP et d'acceptation en formation, vous devez suivre la procédure d'inscription et de suivi auprès de la DFCA (cf. p.8)

**Contact :** [dfc@unilim.fr](mailto:dfc@unilim.fr)

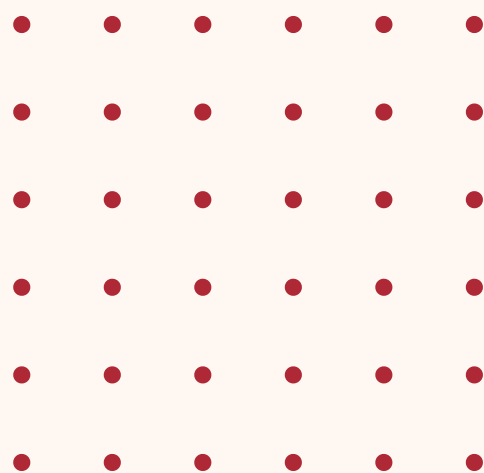


**Direction de la Formation  
Continue et de l'Apprentissage**  
Campus des Jacobins  
88 rue du Pont Saint-Martial  
87015 Limoges Cedex

**05 55 14 90 70**

**[dfc@unilim.fr](mailto:dfc@unilim.fr)**

**<http://www.unilim.fr/dfca/>**



**Université  
de Limoges**